

Mercredi, 5 mai 1897.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,  
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cox,	Macdonald (Victoria),	Owens,
Aikins,	De Blois,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Allan,	Dever,	MacKeen,	Poirier,
Almou,	Dickey,	McCallum,	Power,
Baker,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McInnes (N.-Westm'tr),	Prowse,
Bernier,	Forget,	McKay,	Sanford,
Bolduc,	Gowan, (C.M.G.),	McKindsey,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Hingston (Sir William),	McLaren,	Sullivan,
Boulton,	Kirchhoffer,	McMillan,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lougheed,	Mills,	Villeneuve,
Casgrain,	Lovitt,	O'Brien,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Wood.
Cochrane,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie canadienne de force motrice, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit commencer ses travaux, de rendre applicables à la compagnie certaines dispositions de l'Acte des chemins de fer, 1888, d'étendre son pouvoir de créer des obligations, et à d'autres fins ; et

De la compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt de la Puissance (à responsabilité limitée) demandant un acte à l'effet de changer son nom en celui de compagnie de dépôt et de fidéicommiss de la Puissance (à responsabilité limitée) ; de modifier sa charte en ce qui concerne le placement des deniers, et à d'autres fins ;

De la Société religieuse des Amis, demandant l'adoption de lois en faveur d'un arbitrage international, de l'abolition de la peine capitale, de la prohibition de toute manufacture, importation et vente de liqueurs enivrantes, et de l'admission de l'affirmation ou déclaration dans les cas où la prestation du serment est aujourd'hui obligatoire.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 5 mai 1897.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie du chemin de fer des comtés du Centre, demandant l'adoption d'un acte qui amende certains actes relatifs à la dite compagnie et qui l'autorise à jeter un pont sur le fleuve Saint-Laurent ;